

Note : les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du CAR/ASP et du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leur autorité, ni quant au tracé de leur frontière ou limites. Les vues exprimées dans ce document d'information technique sont celles de l'auteur et ne représentent pas forcément les vues du PNUE.

© 2005 Programme des Nations Unies pour l'environnement
Plan d'action pour la Méditerranée
Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées
(CAR/ASP)
B.P.337 –1080 Tunis CEDEX
Courriel : car-asp@rac-spa.org

La version originale (anglais) de ce document a été préparée par le Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (CAR/ASP)

I. INTRODUCTION

La mesure dans laquelle les pays perçoivent les avantages de la conservation et de l'utilisation pérenne de leurs ressources biologiques dépend en partie de leur capacité à parvenir à un partage juste et équitable des bénéfices de l'utilisation de ces ressources. Cela dépend également de leur capacité à acquérir et développer les connaissances et les technologies permettant d'apporter une valeur ajoutée à ces ressources.

Une coopération scientifique et technique est requise en vue d'élaborer des programmes de recherche conjoints et des « joint ventures » pour le développement technologique. Cette coopération permettra de favoriser les partenariats entre les pays et les secteurs, en impliquant les institutions, les entreprises et les experts, couvrant tous les aspects des objectifs de la Convention, et notamment son Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la biodiversité en Méditerranée. Elle apportera en outre des avantages concrets aux Parties impliquées.

Le mécanisme de centre d'échange offre les moyens par lesquels le CAR/ASP peut favoriser et faciliter cette coopération. Toutefois, afin que ce mécanisme soit opérationnel, des limites sectorielles initiales sont requises en restreignant les thèmes du mécanisme de centre d'échange et en étendant le nombre des fonctions au fur et à mesure du développement des expériences et des ressources.

L'utilisation des nouvelles technologies de l'information, notamment celles qui sont axées sur le Web, peuvent apporter une assistance considérable dans ces efforts pour favoriser la conservation et l'utilisation pérenne de la biodiversité. Ces technologies peuvent également encourager le dialogue en vue d'améliorer les possibilités de collaboration scientifique et technique. Parmi ces nouvelles technologies de l'information, celles qui utilisent de World Wide Web (www) sont les plus populaires et les plus répandues. En fait, aucune autre technologie ne peut toucher autant de personnes, dans des régions aussi différentes et à un coût aussi bas. En outre, aucune autre technologie n'est en mesure d'intégrer autant d'autres technologies de façon aussi souple et avec une telle facilité d'utilisation.

Bien qu'un grand nombre de Parties ait créé des centres d'échange nationaux, et qu'un nombre tout aussi important ait accès au courrier électronique, très peu ont créé des sites Web de leur centre d'échange national et la partie consacrée à la biodiversité marine et côtière n'est pas bien développée ou en est absente.

II. REALISATION DU BIENNIUM (2003-2004)

Le CAR/ASP a organisé, en collaboration avec le Secrétariat de la CDB, une réunion de consultation sur l'harmonisation de la mise en œuvre du Protocole relatif aux ASP et de la Convention sur la Diversité Biologique en Méditerranée (20 et 21 avril 2001 à Valence, Espagne). Cette réunion a exprimé son appui au concept général de mise en place d'un mécanisme de centre d'échange méditerranéen sur la biodiversité marine et côtière en Méditerranée. Ceci a été ultérieurement approuvé

par la 12^{ème} Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui a invité le CAR/ASP à œuvrer en collaboration avec le Secrétariat de la CDB pour la création d'un centre d'échange méditerranéen qui sera intégré dans le centre d'échange mondial de la CDB.

Une réunion ad-hoc a été organisée en vue d'établir une feuille de route permettant de créer et de mettre en œuvre le centre d'échange méditerranéen sur la biodiversité marine et côtière. Ce centre d'échange méditerranéen constituera le noyau d'un réseau qui reliera entre eux les Points focaux nationaux pour les ASP, les écologistes, les chercheurs et le centre d'échange mondial et toute autre initiative, aux plans national et régional. Dans ce cadre, le CAR/ASP jouera le rôle de catalyseur et d'animateur et coordonnera les activités de ce réseau.

III. REALISATION DU BIENNIUM (2004-2005)

Une étude de faisabilité a été réalisée afin d'obtenir un aperçu, un plan opérationnel et de suggérer des solutions techniques pour mettre en place le centre d'échange méditerranéen sur la biodiversité marine et côtière et le connecter de façon harmonieuse aux centres d'échange de la CDB développés, aux plans national ou international et aux autres réseaux pertinents qui utilisent les informations sur la biodiversité, essentiellement sur la scène européenne. Cette étude de faisabilité s'est appuyée sur deux initiatives majeures, la première au plan international, sur le centre d'échange mondial de la CDB et la deuxième, au plan régional, sur le centre d'échange européen de la CE.

Le site Web du centre d'échange méditerranéen doit comprendre toutes les informations nationales requises relatives à la biodiversité, en vue d'assister les responsables et les acteurs intéressés à remplir leurs obligations, dans le cadre de la Convention de Barcelone et en particulier de son Protocole relatif aux ASP et à la biodiversité. Le site Web du centre d'échange méditerranéen sera connecté à ceux des centres d'échange national, du centre d'échange de la CE et du centre d'échange mondial de la CBD.

Il existe un nombre infini de moyens d'organiser les informations et de les rendre facilement accessibles. De façon générale, les catégories pour organiser les informations doivent se conformer aux standards et normes mis en place sur la scène internationale et doivent inclure le Protocole ASP, les services du centre d'échange national, les contributions nationales, les partenariats, les liens et les « News » (pour les groupes de discussion).

L'étude a identifié le centre d'échange de la CE en tant que modèle à utiliser pour mettre en place le centre d'échange méditerranéen. La structure du centre d'échange européen peut servir de plate-forme pour mettre en place le centre d'échange méditerranéen.

Du fait que l'CE est Partie à la Convention de Barcelone, l'utilisation gratuite des outils (boîte à outils de portail) et des modules développés par l'Agence Européenne pour l'Environnement « AEE » (l'organisme chargé du centre d'échange de la CE), permettra de mettre en œuvre rapidement le centre d'échange méditerranéen et d'économiser des fonds.

Le CH Européen comme modèle pour le CHM Méditerranéen

En raison de l'objectif de la Commission européenne (CE) de faciliter l'accès du public aux informations pertinentes sur la conservation de la biodiversité, le centre d'échange de la CE constitue un service centralisé de ce type d'information.

Il offre des outils (notamment des moteurs de recherche) permettant de trouver des informations pour répondre aux besoins d'utilisateurs différents. Le portail du centre d'échange de la CE permet de trouver toutes les informations disponibles et d'y accéder. Les données et les informations disponibles par le biais du centre d'échange de la CE sont toutefois gardées et maintenues par les détenteurs des sources d'information d'origine. La structure du site Web guide l'utilisateur dans sa recherche d'informations.

Le portail du centre d'échange de la CE est développé sur la base de logiciels en « open source ». Tous les logiciels utilisés permettent l'accès à leur code source et leur réutilisation requiert uniquement de reconnaître les auteurs d'origine.

La structure du portail du centre d'échange de la CE suit en grande partie les quatre objectifs stratégiques du mécanisme de centre d'échange de la CDB (Convention et Stratégie, Information, organisation et réseau, coopération).

Une boîte à outils de portail du centre d'échange de la CE a été créée en vue d'assister les Parties et les gouvernements à mettre en place leur propre mécanisme de centre d'échange national. Cette boîte à outils de portail du centre d'échange de la CE permet aux utilisateurs intéressés de créer leur propre site Web facilement, en se concentrant davantage sur le contenu que sur les aspects techniques du site.

IV. ACTIVITÉS PRÉVUES POUR BIENNIUM (2006-2007)

Le CAR/ASP peut utiliser la boîte à outils du portail du centre d'échange de la CE en vue de mettre en place le site Web du centre d'échange et de l'adapter à ses objectifs de conservation de la biodiversité marine et côtière. En utilisant la structure du centre d'échange de la CE, l'interopérabilité est assurée avec le centre d'échange mondial de la CDB, avec le centre d'échange de la CE et avec les pays méditerranéens membres de la CE. Cette approche permettra au CAR/ASP d'utiliser ses ressources pour élaborer le contenu plutôt que d'avoir à se concentrer sur les aspects techniques du site Web.

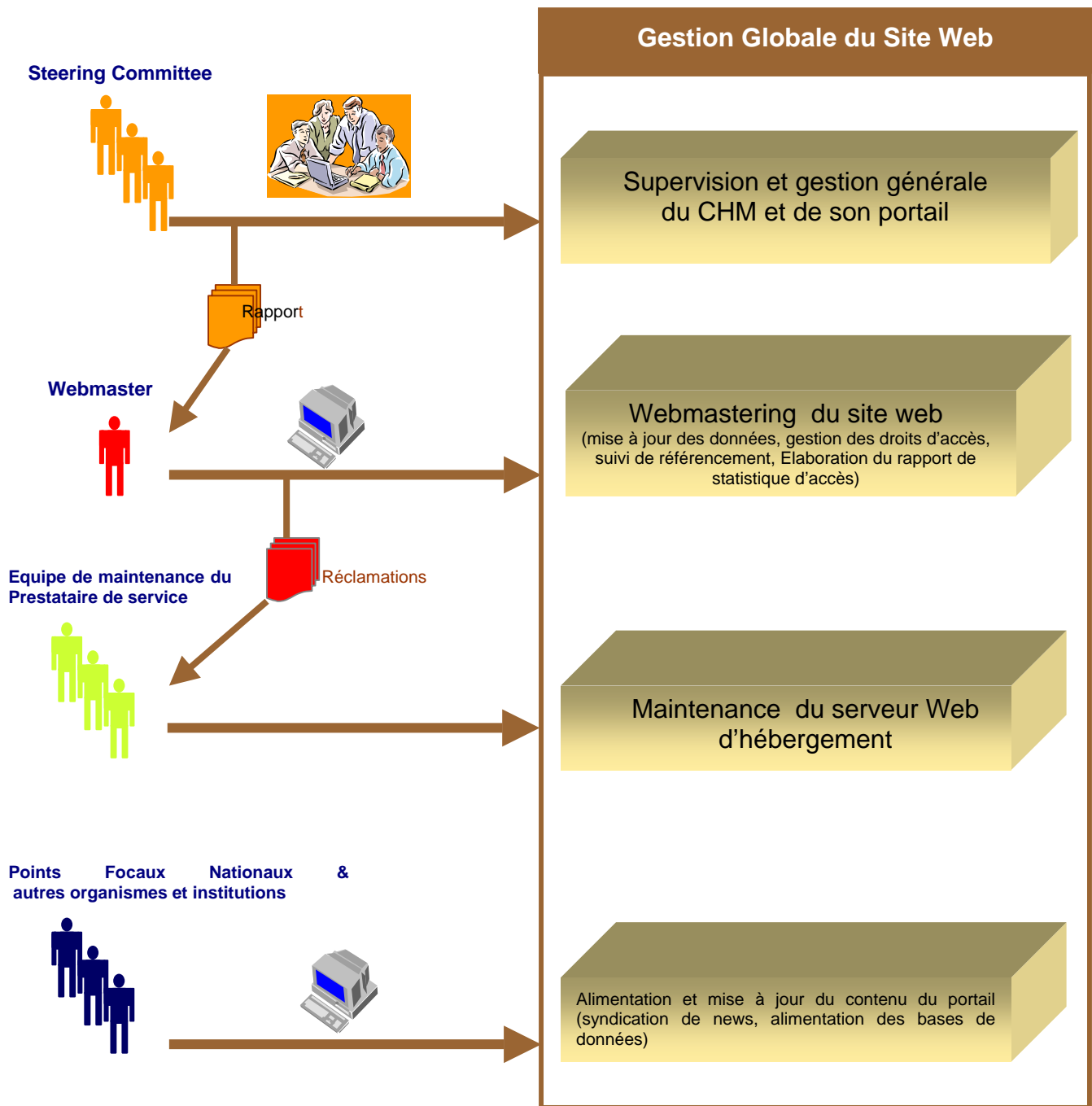
Le CAR/ASP travaillera en collaboration avec l'AEE pour l'élaboration de solutions et une offre de soutien technique en vue d'apporter son assistance aux Parties et aux Gouvernements, en adaptant la boîte à outils de portail pour mettre en place un centre d'échange national sur la biodiversité marine et côtière dans les pays

méditerranéens. Dans ce cadre, le CAR/ASP pourrait jouer un rôle central pour la création et la mise en œuvre des centres d'échange nationaux, en apportant son assistance aux pays méditerranéens pour mettre tout d'abord en place la partie consacré à la biodiversité marine et côtière.

Afin de fournir des informations de base pour la mise en œuvre du centre d'échange méditerranéen, le CAR/ASP lancera l'évaluation, l'organisation et la mise à jour des deux principales bases de données : la base de données sur les aires marines et côtières spécialement protégées et la base de données juridique sur la protection de l'environnement et notamment sur la conservation de l'environnement marin et côtier au plan national. Les bases de données seront intégrées au portail du centre d'échange.

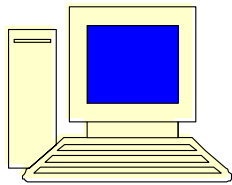
Le CAR/ASP a commencé à élaborer un Système d'information géographique (SIG) pour la Méditerranée (serveur cartographique MedGIS) qui comprend un Atlas dynamique disponible sur l'Internet (UNEP(DEC)/MED WG.270/Inf.27). Ce SIG présentera des liens avec le futur centre d'échange méditerranéen.

Une nouvelle version du centre d'échange de la CE est actuellement testée et le CAR/ASP est invité à assister à une réunion au mois de septembre 2005 dans les locaux de l'AEE afin de discuter plus en détail de l'utilisation de la nouvelle version de la plate-forme du centre d'échange de la CE, et de la mise en œuvre du centre d'échange méditerranéen.

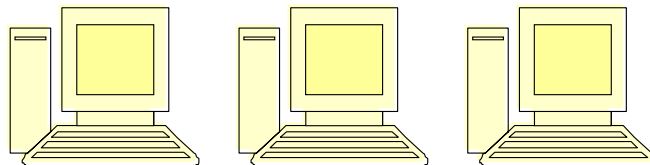


ASP-MEDCHM : MECANISME D'ECHANGE SUR LA BIODIVERSITE MARINE ET COTIERE ET SUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES EN MEDITERRANEE								
CAR/ASP	PNUE-MAP	MEDMPA.NET	CHM-CBD			Recherche	Go	Français Anglais
Home	Login	A propos du CHM	News	Agenda	Forum	Aide/FAQ	Stemap	Mon CHM
CADRE LEGAL				<p align="center">BIENVENUE SUR LE PORTAIL DU MECANISME D'ECHANGE SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE MARINE ET COTIERE EN MEDITERRANEE</p> <p>NEWS</p> <ul style="list-style-type: none"> • • • <p>AGENDA</p> <ul style="list-style-type: none"> • • • 				
<ul style="list-style-type: none"> • Convention de Barcelone 								
<ul style="list-style-type: none"> • Protocole ASP 								
<ul style="list-style-type: none"> • Autres conventions 								
<ul style="list-style-type: none"> • Réglementations nationales 								
COOPERATION								
<ul style="list-style-type: none"> • Projets en cours 								
<ul style="list-style-type: none"> • Experts et spécialistes 								
<ul style="list-style-type: none"> • Institutions et organisations 								
<ul style="list-style-type: none"> • Financement 								
ORGANISATIONS ET RESEAUX								
<ul style="list-style-type: none"> • Points focaux méditerranéens ASP 								
<ul style="list-style-type: none"> • Autres réseaux 								
<ul style="list-style-type: none"> • Institutions et organisations 								
<ul style="list-style-type: none"> • Réunions 								
INFORMATIONS								
<ul style="list-style-type: none"> • Aires spécialement protégées en Méditerranée 								
<ul style="list-style-type: none"> • Espèces méditerranéennes protégées (plans d'action régionaux et nationaux) 								
<ul style="list-style-type: none"> • Plans d'action et stratégies nationales 								
<ul style="list-style-type: none"> • Formation 								
<ul style="list-style-type: none"> • Recherche documentaire 								
<ul style="list-style-type: none"> • Publications 								
<ul style="list-style-type: none"> • Liens 								

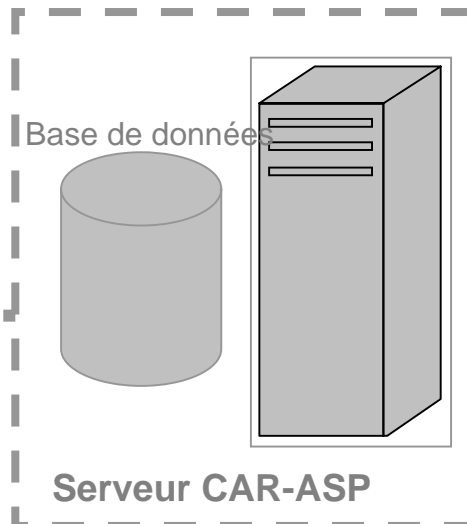
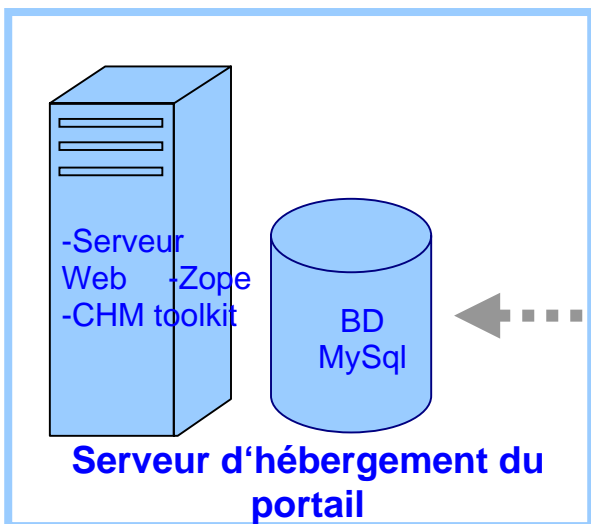
Webmaster



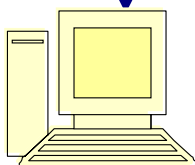
Comité de Pilotage



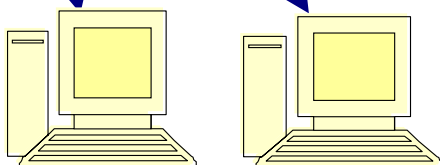
Internet



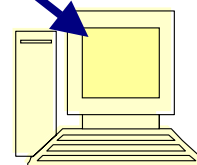
Internet



Autres organismes et institutions



Points Focaux Nationaux



Internaute Anonyme